



bulletin d'inscription 2018
bon de commande

à remplir en majuscules
 cochez la case qui convient
* entourez ce qui convient

PELERINAGE A LOURDES DU ___ / ___ AU ___ / ___ / ___

M. - Mme - Mlle - Abbé - Père - Frère - Diacre - Soeur

Attention : veuillez mentionner vos nom et prénom exacts figurant sur votre carte d'identité.

Nom: _____ Prénom: _____

Né(e) le: ___ / ___ / ___ Nationalité: _____ Profession: _____

Rue: _____ No _____ Bte _____

Code Postal: _____ Localité: _____ Tél.: _____ / _____

Email : _____ @ _____ gsm: _____ / _____

Inscription d'une 2^e personne domiciliée à la même adresse

M. - Mme - Mlle - Abbé - Père - Frère - Diacre - Soeur

Attention : veuillez mentionner vos nom et prénom exacts figurant sur votre carte d'identité.

Nom: _____ Prénom: _____

Né(e) le: ___ / ___ / ___ Nationalité: _____ Profession: _____

T.G.V. : 1^{ère} classe 2^e classe Prend le car (A/R) à (voir p. 6) : _____

AVION : Prend le car (A/R) à : Arlon - Libramont - Champlon - Marche - Namur

AUTOCAR : circuit tout en car : Arlon - Libramont - Marche - Namur

CAR+TGV : aller en car et retour en TGV : Arlon - Libramont - Marche - Namur

Je désire voyager en compagnie de: _____

Transport privé : du ___ / ___ (petit-déj. - dîner - souper)* au ___ / ___ (petit-déj. - dîner - souper)* - parking

GROUPES EN JUILLET : juniors (7-13) ados (13-17) jeunes (17-30) marcheurs **EN SEPTEMBRE** : Royaume d'Aragon

LOGEMENT:
Hôtel souhaité : _____
(ou nom de celui-ci, si vous le réservez vous-même)
Type de chambre : individuelle double (2 lits)
(avec supplément)
 d'époux (1 grand lit) triple
Je désire partager la chambre avec : _____

Observations :

SERVICE AUX MALADES : Brancardier Brancardière
 Hospitalier Hospitalière Infirmier(ère) Kiné
Observation(s) : _____

	Personne 1	Personne 2
Prix du pèlerinage :	_____	_____ €
Supplément TGV 1 ^{ère} classe :	_____	_____ €
Supp. chambre individuelle :	_____	_____ €
Réduction :	-	_____ €
Transfert en car (gare ou aéroport) :	_____	_____ €
Amis de Lourdes (Voir page 5) :	-	_____ €
Don pour les malades :	_____	_____ €
Total :	_____	_____ €

**ATTENDRE NOTRE BULLETIN DE VERSEMENT
POUR EFFECTUER LE PAIEMENT**

BOURSE DES AMIS DE LOURDES :
Comité de _____
Gagnée en : _____ Montant : _____
Nom et localité du gagnant _____

Je déclare être d'accord avec les conditions générales décrites à la page 29 de la brochure.

Personnes à contacter si urgence :

Tél. ___ / _____

Tél. ___ / _____

Fait à _____
le ___ / ___ / _____ Signature(s)

Conditions générales

1. Modalités d'inscription

Vous trouverez, dans cette brochure, un bulletin d'inscription; vous pouvez nous en redemander, en photocopier ou en télécharger sur nos sites internet.

Dans les 15 jours suivant la réception de votre bulletin d'inscription au secrétariat, vous recevrez la confirmation de votre inscription, ainsi qu'un numéro de référence à rappeler lors de tout contact avec nos services.

Nous nous réservons le droit d'annuler un groupe soit lorsque le nombre minimum de 25 participants n'est pas atteint, soit par suite de circonstances extraordinaires et imprévues. Avertis au plus tard 15 jours avant le départ, il va de soi que nous rembourserons intégralement les voyageurs.

2. Prix et paiements

Sauf indications contraires, tous nos prix comprennent le transport, le logement en pension complète, les visites, les guides, les pourboires et les transferts sur place, les assurances assistance et annulation. Les boissons sont rarement incluses ainsi que le repas de midi du premier jour.

Votre place est réservée dès l'instant où vous recevez la confirmation écrite de votre inscription. Ne payez jamais avant d'avoir reçu cette confirmation.

L'**acompte** doit être réglé dans les 15 jours suivant la réception de la lettre de confirmation. Le **solde** sera payé 3 semaines avant le départ, après réception des renseignements définitifs.

3. Modification de la commande

Toute modification de la commande par le voyageur intervenant dans les trente jours - au moins - précédant le départ pourrait entraîner des frais administratifs de 15 € par personne en plus des frais exigés par le(s) prestataire(s) concerné(s).

4. Logement

Chambres individuelles : elles sont peu nombreuses, un supplément sera alors demandé.

Chambres doubles : pour partager la chambre avec une autre personne, mentionnez son nom sur votre bulletin d'inscription. Si vous ne connaissez personne, nous tenterons de trouver quelqu'un. Si nous n'y arrivons pas, le supplément pour l'occupation en chambre individuelle pourrait vous être réclamé.

5. Documents d'identité

Dans un pays de l'Union Européenne, pour les Belges, la carte d'identité électronique suffit. Les étrangers s'informeront auprès du consulat de leur pays d'origine. Les **enfants de moins de 12 ans** auront une carte d'identité (Kids ID), délivrée par la commune. Toutes les **personnes de moins de 18 ans** ne voyageant pas avec leurs parents, devront posséder une autorisation parentale légalisée par la commune.

Terre Sainte : un passeport international est exigé. Sa validité doit couvrir 6 mois encore après le voyage.

6. Navette aéroport sur demande

Le prix sera déterminé en fonction du nombre de participants intéressés et sera communiqué avant acceptation définitive.

7. Assurance annulation

En cas d'annulation, seules les primes de souscription d'un montant de 15 € pour les voyages de moins de 449 €, de 25 € pour ceux de 450 à 999 €, de 40 € pour ceux de 1000 à 1499 €, de 60 € pour ceux de 1500 à 1999 €, de 80 € pour ceux de 2000 € à 2499 €, de 100 € pour ceux de + de 2500 € seront réclamées.

L'assurance interviendra lorsque le désistement fait suite à un événement **imprévisible**, tel que : maladie grave ayant débuté après l'inscription, décès d'un parent proche (conjoint, membre de la famille jusqu'au second degré)... **Toute annulation devra nous être communiquée le plus rapidement possible et sera justifiée par l'envoi d'un document officiel** (certificat médical, attestation délivrée par l'administration communale, ...) **dans les 2 jours ouvrables.**

Dans le cas où le motif de votre annulation n'entrerait pas dans

le champ d'application énoncé au paragraphe ci-dessus, les frais de désistement encourus seraient les suivants :

jusqu'au 60^e jour avant le départ, le montant de la prime (voir point 6, § 1)

10 % du prix du voyage du 59^e au 31^e jour*

40 % du prix du voyage du 30^e au 8^e jour

85 % du prix du voyage du 7^e jour au 3^e jour

100 % du prix du voyage moins de 48h. avant le départ

* Pour les voyages d'un jour : 5 € jusqu'au 31^e jour avant le départ.

Tout qui n'aura pas pris part au voyage sans nous en avoir avertis avant le départ, sera redevable de la totalité du prix du voyage.

8. Assurance assistance

Pour tous nos voyages, une assurance assistance est incluse dans le prix. Elle vous couvre en cas d'accident ou de maladie survenant à l'étranger. Cette assurance prend en charge les frais médicaux (en complément des remboursements de votre mutuelle), les frais de transport médical ou de rapatriement, éventuellement le rapatriement du corps en cas de décès, ... Peuvent également être pris en charge, certains frais que votre compagnon de voyage aurait à subir suite à l'incident.

N.B.: Comme toute assurance assistance traditionnelle, les frais liés à un rapatriement anticipé seront seulement pris en charge en cas de décès d'un membre de la famille (jusqu'au second degré). Ne seront également pas pris en charge les frais de soins résultant d'une maladie qui existait déjà avant le départ.

Nos assurances sont souscrites auprès de **C.I. Assurances**, rue Guimard, 1 à 1040 Bruxelles - Tél. 02 509 96 47

9. Responsabilités

La Direction décline toutes responsabilités concernant les accidents qui pourraient se produire au cours du voyage ou pendant le séjour. Notre association n'est qu'un intermédiaire entre le transporteur (compagnie d'aviation, chemins de fer, autocariste,..) et le voyageur. De même, la direction ne pourra être tenue pour responsable d'éventuels vols, pertes, retards ou tout autre désagrément.

10. Loi sur le volontariat

En application de la loi du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires, l'ASBL Pèlerinages Namurois "a pour but, en dehors de tout esprit de lucre... l'organisation de pèlerinages vers les hauts lieux de la chrétienté, de rencontres d'autres religions, de voyages culturels... L'organisation et l'animation de voyages et pèlerinages pour malades et handicapés ainsi que le recrutement, la formation et l'animation du personnel médical et paramédical nécessaire à la réalisation de ce but..." Une assurance responsabilité civile est souscrite auprès de C.I. Assurances (voir point 8). Chaque volontaire est tenu au secret professionnel, conformément à l'article 458 du code pénal.

11. Traitement des données à caractère personnel

Les données personnelles du bulletin d'inscription font l'objet d'un traitement informatisé dont la finalité est de générer les documents utiles à votre voyage et de vous tenir informé de nos activités. En vertu de la loi du 8/12/1992 sur la protection de la vie privée, vous pouvez obtenir la communication de ces données, les faire rectifier et supprimer auprès de notre secrétariat.



GFG
FONDS DE GARANTIE
VOYAGES

Voyages réservés, voyages assurés !

Nos voyages sont garantis par le label GFG®. En cas d'insolvabilité financière, vous pouvez faire appel au Fonds de Garantie Voyages. Vous êtes remboursé ou vous pouvez poursuivre votre voyage. Faites appel à nous.

www.gfg.be • info@gfg.be
Fonds de Garantie Voyages, Av. de la Métrologie 8, 1130 Bruxelles

GARANTIE
GFG®

Notre association ne peut être tenue pour responsable d'erreurs ou d'omissions lors de l'impression de cette revue.